

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

RELATIVES À L'INFORMATION DU PARLEMENT SUR LES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4113)

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de la commission des finances et de la commission des affaires sociales »

les mots :

« devant les commissions parlementaires permanentes chargées des finances et des affaires sociales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.